



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, **QUE:**

À la séance extraordinaire du Conseil municipal du lundi 17 novembre 2025, à 16 h 30, le rapport financier de la Municipalité de Saint-Bruno pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 sera déposé au Conseil pour étude et acceptation, séance tenante.

Cet avis est donné conformément aux prescriptions de l'article 176.1 du Code municipal.

Donné à Saint-Bruno, ce septième jour du mois de novembre 2025.

Rachel Bourget, dg
et Greffière-trésorière